



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 5 mars 2019 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

465, rue des Artisans :

La demande vise à :

1. rendre réputée conforme la marge de recul avant droite de la résidence à 1,93 m au lieu de 2 m minimum comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*;
2. rendre réputée conforme la marge de recul latérale gauche du cabanon à 0,93 m au lieu de 1 m minimum comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 13 février 2019

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.ville.st-augustin.qc.ca